

Brochure de l'électeur



District sanitaire de Terrebonne

| Élection spéciale du 14 mars 2023

Cette brochure de l'électeur est fournie afin de lui fournir des informations supplémentaires sur cette Proposition. Votre bulletin de vote ne contiendra que les questions sur lesquelles vous avez le droit de voter, en fonction de votre lieu de résidence. Le texte des déclarations est imprimé tel que présenté.

Sites officiels de dépôt des bulletins de vote :

Ouverture dès le vendredi 24 février : Disponibles 7 jours sur 7

Jour du scrutin, mardi 14 mars : ouvert jusqu'à 20 heures

Redmond

**Parking au croisement de SW Evergreen Ave et de SW 7th St, en face du Centennial Park
(Déplacé temporairement de la bibliothèque de Redmond) 716 SW Evergreen Ave,
Redmond**

Boîte située à l'extrémité Nord du parking

Bend

Centre des services de Deschutes, 1300 NW Wall St, Bend

Boîtes de dépôt extérieures pour passage à pied et en voiture
situées sur le côté Ouest du bâtiment

**Centre des Expositions du Comté de Deschutes (Champs de foire) 3800 SW Airport Way,
Redmond**

Boîte située sur le rond-point à l'extrémité Est du parking

-- OU --

Postez l'enveloppe de retour affranchie contenant votre bulletin de vote avant **20h00, le mardi 14 mars 2023**. N'oubliez pas de signer votre enveloppe de vote. Seront seulement acceptés les bulletins de vote postés, oblitérés par le United States Postal Service (USPS) avant 20 h le jour du scrutin et reçus par le Secrétariat du Comté au plus tard le mardi 21 mars.

Bureau du Secrétariat du Comté, 1300 NW Wall St, Suite 202 (second étage), Bend
Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 | Jour du scrutin, de 7 h à 20 h
-- Des isolements y sont installés --

Informations sur le vote

Inscription au vote

Pour bénéficier du droit de voter aux élections spéciales du 14 mars 2023, une carte d'enregistrement de l'électeur dûment remplie doit être envoyée avant le mardi 21 février 2023, le cachet de la poste faisant foi.

Pour être inscrit et voter en Oregon, vous devez être :

1. Résident de l'État d'Oregon
2. Citoyen des États-Unis.
3. Âgé d'au moins 18 ans le jour de l'élection.

Vous devez actualiser votre inscription si :

1. Votre résidence ou votre adresse postale a changé.
2. Votre nom a changé.
3. Vous souhaitez modifier votre affiliation à un parti.

Remarque importante :

Si vous avez déménagé ou changé de nom, et si vous n'avez pas encore actualisé votre inscription, vous restez admissible au vote. Appelez le bureau des élections du Comté de Deschutes au (541) 388-6547 pour de plus amples informations.

Électeurs handicapés :

Si vous avez besoin d'aide pour voter ou déposer votre bulletin, appelez le bureau des élections du comté de Deschutes au (541) 388-6547. Nous mettrons à votre disposition deux employés pour vous aider à voter. Vous pouvez également vous faire aider par un ami, un membre de votre famille ou toute autre personne de confiance, mais qui n'est pas affiliée à votre employeur ou à votre syndicat.

Une édition audio de la brochure de l'électeur est disponible. Pour la commander, veuillez contacter Independent Living Resources au (503) 232-7411 ou TTY (503) 232-8408.

Instructions de vote

Votre paquet de bulletins de vote contiendra les éléments suivants :

- Un bulletin de vote imprimé
- Une enveloppe de retour affranchie à signer
- Brochure de l'électeur

Examinez votre bulletin de vote officiel et votez :

Examinez votre bulletin de vote officiel et repérez l'ovale de réponse du candidat ou de la Proposition de votre choix pour chaque scrutin. Pour voter, remplissez complètement l'ovale (■) à côté de vos choix avec un stylo (encre noire ou bleue). N'utilisez pas de stylo-feutre.

Réexaminez votre bulletin de vote :

Assurez-vous d'avoir correctement marqué votre choix pour chaque scrutin. Votre bulletin de vote officiel peut présenter des scrutins imprimés des deux côtés du bulletin.

Préparation au renvoi de votre bulletin de vote :

Insérez votre bulletin de vote dans l'enveloppe de retour préaffranchie. Le personnel électoral veillera à la confidentialité de votre bulletin de vote. Lisez la déclaration de l'électeur sur l'enveloppe de retour et signez dans la case de signature.

Signature de votre enveloppe de retour du bulletin de vote :

Votre bulletin de vote ne sera pas compté si l'enveloppe de retour n'est pas signée. Chaque signature est vérifiée par rapport à la signature d'inscription figurant au dossier et cette dernière doit correspondre pour que le bulletin soit compté.

Retour de votre bulletin de vote

- **Par courrier :** Retournez votre bulletin dans votre enveloppe de retour de vote signée et scellée. Aucun affranchissement n'est requis. Postez votre bulletin de vote exprimé au plus tard le mardi 14 mars 2023.
- **Pour tous les sites de dépôt officiels :** Déposez l'enveloppe de retour de vote signée et scellée à un site de dépôt officiel au plus tard à 20 h le jour du scrutin. L'affranchissement n'est pas nécessaire.

N'oubliez pas de vérifier les deux côtés de votre bulletin de vote. Certains bulletins peuvent comporter des scrutins/des Propositions sur les deux côtés.

Contact :

Élections du comté de Deschutes

(541) 388-6547 [Deschutescounty.gov/elections](https://www.deschutescounty.gov/elections)

1 (866) ORE-VOTES (se habla Español)

www.oregonvotes.gov

TTY 1 (800) 735-2900

.... Rappels

Votre Paquet de bulletins

Votre paquet de bulletins contiendra un bulletin de vote, une enveloppe de retour préaffranchie et une Brochure de l'électeur.

Signature de votre enveloppe de retour de bulletin de vote.

N'oubliez pas de signer votre enveloppe de retour de bulletin de vote.

La signature figurant sur l'enveloppe de retour de chaque électeur est vérifiée par rapport à la signature de l'électeur figurant dans son dossier. Les signatures doivent correspondre avant qu'un bulletin de vote puisse être compté. Si votre signature a changé, veuillez mettre à jour votre inscription d'électeur.

Renvoi de votre bulletin de vote

Aucun affranchissement n'est requis.

Postez-le au plus tard le jour du scrutin, le mardi 14 mars 2023.

Itinéraires vers les plus récents sites de dépôt de bulletins de vote

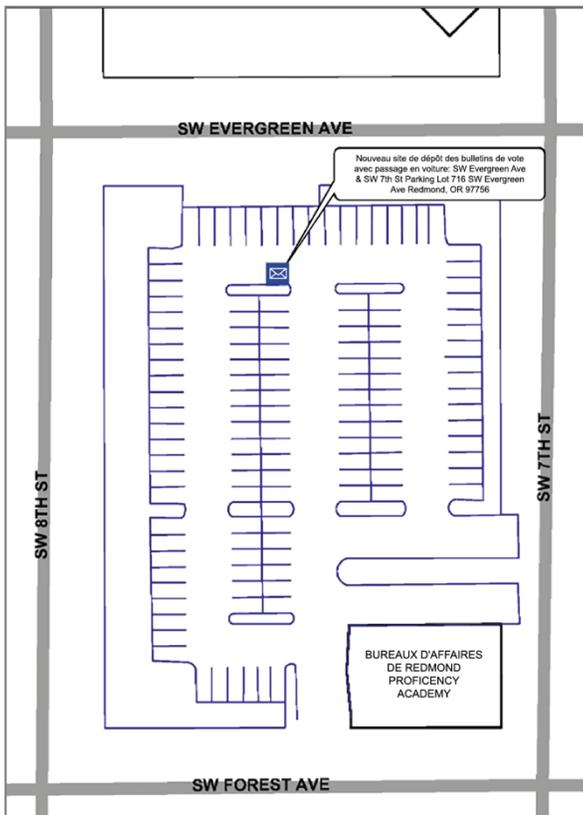
Prêtez attention aux panneaux et bannières qui vous dirigeront vers ces sites de dépôt.

La boîte de dépôt de bulletins de vote de la bibliothèque de Redmond a été temporairement déplacée vers le parking situé au croisement de SW Evergreen Ave et de SW 7th St, à Redmond.

La bibliothèque de Redmond est en construction avec une date d'achèvement prévue en juin 2024. Une signalisation sera mise en place pour indiquer aux électeurs d'entrer dans le parking par la SW 7th St et d'en sortir par la SW Forest Ave.

**Centre des Expositions du Comté de Deschutes (Champs de foire)
3800 SW Airport Way, à Redmond**

La boîte de passage en voiture est située sur le rond-point à l'extrémité Est du parking.



Proposition 9-156 - District sanitaire de Terrebonne

Intitulé du bulletin de vote : Création du District Sanitaire de Terrebonne

QUESTION : Le District sanitaire de Terrebonne doit-il être créé pour financer, construire et gérer un système d'épuration des eaux usées ?

RÉSUMÉ : Actuellement, la communauté non incorporée de Terrebonne ne dispose d'aucun système municipal d'épuration des eaux usées. Les entreprises et les résidences dépendent de systèmes autonomes d'épuration des eaux usées, notamment de fosses septiques avec champs d'épuration, de forage et de filtres à sable. L'utilisation continue de systèmes autonomes entraîne des répercussions sur la santé économique et environnementale.

Une étude de faisabilité sur les eaux usées recommande le développement d'un système d'épuration des eaux usées à Terrebonne. Une pétition pour une telle création a été déposée auprès du Comté. Après auditions des parties, le Comté a ordonné que la question de la création soit soumise aux électeurs dans les limites identifiées du District proposé. Les limites des Districts font l'objet de procédures de rattachement ultérieures visant à les étendre.

Le District ne sera pas autorisé à prélever des impôts. Les postes au sein du Conseil du District seront pourvus par un vote des électeurs du District. Dès sa création, le District clarifiera les coûts globaux du projet, les charges d'emprunt et les coûts résultants pour les utilisateurs. Par la suite, le District déterminera s'il doit ou non procéder au développement du système d'épuration des eaux usées.

Exposé des motifs

Actuellement, la communauté non incorporée de Terrebonne ne dispose d'aucun système municipal d'épuration des eaux usées. Les entreprises et les résidences dépendent de systèmes autonomes de traitement des eaux usées, notamment de fosses septiques avec champs d'épuration, de forages et de filtres à sable. L'utilisation continue de systèmes d'épuration autonomes des eaux usées n'est pas une solution durable sur le long terme pour assurer l'épuration des eaux usées de Terrebonne et entraîne des risques économiques, de sécurité publique et de santé environnementale pour la Communauté de Terrebonne. L'installation d'un système d'épuration des eaux usées aiderait les propriétés bâties à fonctionner de façon fiable et faciliterait le développement de nouveaux logements, de nouveaux emplois et de nouveaux commerces dans la Communauté.

Les membres de la Communauté ont créé le Groupe consultatif sur les égouts de Terrebonne (TSAG) en 2019. Le TSAG a œuvré de concert avec le Comté de

Deschutes, le DEQ et divers consultants afin de réaliser une étude de faisabilité sur les eaux usées et de préparer un avant-projet du système. Tout au long du processus, le TSAG s'est employé à sensibiliser la Communauté, en organisant notamment des réunions communautaires. À la suite de ces efforts, le TSAG en a conclu que le mécanisme le mieux adapté à l'organisation, au financement et à l'exploitation du système de tout-à- l'égout communautaire proposé reste la création d'un District sanitaire conformément au chapitre 450 de l'ORS.

En août 2022, une pétition de création comprenant une proposition des limites du District et une déclaration de faisabilité économique a été déposée auprès du Comté. Cette limite initiale du District proposée dans la pétition de création peut être étendue au fil du temps pour desservir les zones périphériques, si les propriétaires le demandent en utilisant des pétitions de rattachement. La création du District sanitaire n'entraîne ni taux d'imposition permanent, ni impact financier immédiat sur les propriétés situées dans les limites proposées. La création ne signifie pas non plus que toutes les propriétés situées dans les limites proposées auront l'obligation de se connecter au réseau d'égouts, même si une telle ordonnance peut être promulguée ultérieurement par les membres élus du Conseil du District.

Comme il s'agit d'un important sujet de préoccupation pour la communauté de Terrebonne, le nombre requis de signatures a été atteint pour que la question sur la création du District sanitaire soit soumise aux électeurs du District proposé. Une élection est également organisée afin d'attribuer les cinq postes du Conseil du District. Par la suite, les membres du Conseil seront soumis à une réélection selon un calendrier échelonné.

La création du District sanitaire de Terrebonne permettra de créer une entité juridique admissible aux fonds d'infrastructures publiques nécessaires à la construction d'un réseau d'assainissement. Les résultats de ce processus aideront le District à clarifier les coûts globaux du projet, le remboursement des prêts et les coûts résultants pour les clients. La décision de procéder ou non au développement d'un système d'égouts sera prise ultérieurement, lorsque ces détails pourront être confirmés.

La création d'un District sanitaire permettra à la communauté de Terrebonne de poursuivre le financement des infrastructures publiques et de régler les problèmes liés aux eaux usées.

(Ces informations ont été fournies par Patti Adair, Présidente du Comté de Deschutes)

